

Délibération n° 116 du Comité syndical

Présents : 28

Excusés : 17

Absents : 5

Adopté à l'unanimité

Séance du 11 décembre 2007

Le Comité syndical, convoqué conformément à la loi, s'est réuni en séance publique à Strasbourg

Présidence : Robert GROSSMANN

Secrétaire : Daniel HOEFFEL

Programme de travail des études du SCOTERS pour l'année 2008

*Le Comité syndical,
sur proposition du Président,
après en avoir délibéré,*

- 1. Approuve le programme de travail des études du SCOTERS pour l'année 2008*
- 2. Charge le président du Syndicat mixte de la signature d'une convention financière avec l'Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération Strasbourgeoise et de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin.*

Pour extrait conforme

Robert GROSSMANN
Président du Syndicat mixte
pour le SCOTERS